

Compte rendu de la CAPD du lundi 23 mars 2015

La déclaration préalable est lue par Marie Claire Boucher.

Déclaration du SNUIPP-FSU23

CAPD du lundi 23 mars 2015

L'installation de la nouvelle CAPD doit être l'occasion de mettre fin au climat délétère et à l'autoritarisme dont vous faites preuve jusqu'à maintenant.

En effet, en refusant systématiquement de prendre en compte l'avis des représentants des personnels, c'est toute la profession que vous avez méprisée.

Les dernières élections professionnelles ont montré à quel point les collègues de ce département sont attachés à leurs représentants dans les commissions paritaires avec une participation de 77,47% (largement au dessus de la moyenne nationale, et même le 3ème de France). Ils ont choisi d'élire les représentants du SNUipp-FSU à 86,83% (le meilleur résultat de France). Cela montre leur attachement à un fonctionnement démocratique des instances, passant par la transparence et l'équité.

Nous fondons beaucoup d'espoirs, au nom de tous les collègues de ce département, pour mettre en place ensemble un dialogue constructif au service de l'éducation nationale en Creuse.

Nous estimons que les résultats des dernières élections professionnelles obligent l'administration à enfin tenir compte de l'avis des agents via les représentants qu'ils ont largement choisis d'élire.

Pour cette première CAPD, il nous semble urgent de donner des gages. Nous attendons donc le retour à un dialogue constructif, apaisé, caractérisé par une gestion respectueuse des personnels dans la transparence et l'équité. Ceci est déterminant pour les personnels qui s'engagent au quotidien sans compter pour la réussite de leurs élèves.

1/ Avancement des instituteurs

Il reste 3 instituteurs en activité dans le département.

Est promu au 7^{ème} échelon au 1er septembre 2015 : FAILLON Thomas

Sandrine Gorgeon demande à l'administration que les reliquats de la promotion au choix (0.6) et au mi-choix (0.43) soient ajoutés pour promouvoir une personne de plus.

L'administration est d'accord sur le principe et interroge le Ministère pour voir si c'est possible.

Vote : Pour : 10 (adm et SNUipp-FSU) Contre : 0 Abstention : 0

2/ Accès des professeurs des écoles à la hors-classe

Le contingent n'étant pas connu, l'accès à la hors classe sera étudié lors d'une prochaine CAPD.

3/ Inscription sur la liste d'aptitude de directeurs d'école

Réinscriptions de droit :

Directeurs de plus de 3 ans : CHARPENTIER Catherine, GIRAUD Pascale, GUERY Audrey, ROUBY Jean Luc,

SAVIGNON Fabienne, VILDAMNE Jean-François.

Liste d'aptitude 2013 : BONNEFONT Sandrine, CHAZAL Marion, DEVAUD Sylvie, GASNIER Joana, GUILLEMIN Lucile, PINAUD Pierre-Sylvain, ROURRE Christiane, SIMON-BROSSARD Valérie, THAUMIAUX Caroline.

Liste d'aptitude 2014 : ANGOIN Frédérick, BARBANCHON Laëtitia, BARTHELEMY Sylvie, BOULLU-CHATAIGNIER Nathalie, CAYRE Alexandra, COLLANGE Pauline, DESMOND-MONTMARTIN Claire, DRUT Marie Claire, DUBOUIS Sandrine, DUPUY Christine, LAFAYE Laurent, LAFOSSE Olivier, LE BRAS Aurélie, MAGNIN-PRIOU Magali, MARQUES Luc, SIMEON Hervé.

Candidats dispensés d'entretien (personnel faisant fonction une année scolaire entière) : BOUTAUD Aurélie, CERCLAY Ghislaine, LAURENT Amélie, VALADEAU Marie Pauline, VIEIRA DO VALE Céline,

Vote : Pour : 10 (adm et SNUipp) Contre : 0 Abstention : 0

Sandrine Gorgeon demande une explication sur le fait que certaines personnes disposent d'un avis « *très favorable* » et d'autres « *favorable* ».

La DASEN approuve cette remarque et demande à ce qu'à l'avenir seule la mention « *favorable* » apparaisse.

Le SNUipp-FSU demande des explications sur le candidat ayant eu un avis « *défavorable* ». L'IEN indique que « *cette personne est encore très éloignée de la fonction et ne s'était pas préparée à l'entretien* ».

Fanny Tissandier répond qu'il est reproché à ces candidats de ne pas connaître encore la fonction, alors que la formation à laquelle ils ont droit permettra de pallier ces manques. De plus ce personnel a déjà exercé des fonctions de direction pendant lesquelles il a été inspecté et a reçu un rapport satisfaisant. Il a aussi été sollicité par l'administration pour occuper un poste à responsabilités.

Après lecture du rapport d'inspection, la DASEN décide de convoquer à nouveau ce personnel pour « *lui donner une deuxième chance* ».

L'IEN de Guéret 2 + ASH précise qu'il sera intéressant de comprendre, à l'occasion de ce nouvel entretien, le paradoxe qui est apparu entre le ressenti de la commission et les compétences validées lors de son inspection.

Le SNUipp-FSU, tout en prenant acte du rapport de la commission, demande qu'un avis favorable soit donné sans nouvelle convocation. La DASEN y est opposée.

Le SNUipp-FSU demande un vote à bulletin secret.

Vote : Pour l'inscription sur liste d'aptitude sans entretien : 5 (SNUipp-FSU) Contre : 5 (adm)

La DASEN ayant voix prépondérante, le candidat sera à nouveau convoqué.

Cette situation montre que le principe de l'entretien individuel pour être inscrit sur liste d'aptitude aux fonctions de directeur est inopérant et injuste.

La DASEN évoque la possibilité d'organiser une préparation à l'entretien et de revoir la formation des directeurs pour l'an prochain.

Pour les 13 candidats ayant un avis favorable à l'entretien :

Candidats ayant passé l'entretien : BONNERAT Céline, BOTTELA Hélène, BOUCHET Aurélie, COUEGNAS Fabrice, DAVID Stéphanie, FICHANT Sylvie, FUSARI Eugénie, HEINZ-FAULLE Nathalie, JANOTA Frédérique, JAUDOIN Sophie, NIVERT Céline, RIDOUX Marie Claude, SAINT-PEE Stéphanie.

Vote : Pour : 5 (adm) Contre : Abstention : 5 (SNUipp-FSU)

Le SNUipp-FSU23 rappelle qu'il s'oppose au principe de la liste d'aptitude. Tout PE peut être directeur (pour preuve, l'administration n'hésite jamais à demander à un collègue non inscrit sur la liste d'aptitude de « faire

fonction » alors qu'elle refuse d'y inscrire des personnes ayant assuré l'intérim pendant plusieurs mois!).

La DASEN rappelle que la tâche de directeur nécessite beaucoup d'investissement, comme les rapports avec les élus et les parents.

L'entretien de DUMET Bénédicte se tiendra le 2 avril.

4/ Candidatures au congé de formation

Une demande pour un nombre total de 6 ou 8 mois. Le contingent du département est de 18 mois.

Vote : Pour : 10 (adm+SNUipp-FSU) Contre :0 Abstention : 0

Le SNUipp-FSU demande à ce que le reliquat ne soit pas cédé tout de suite à d'autres départements.

5/ CAPA-SH et DEPS

Corinne DECOUTEIX (option D), avis favorable de la DASEN sauf si elle obtient son CAPSH en candidate libre.

Jérôme LALLET (option F), avis favorable de la DASEN.

Vote : Pour : 10 (adm+SNUipp-FSU) Contre :0 Abstention : 0

Sandrine DERONT (option G) avis défavorable de la DASEN car il n'y a pas de formation académique, il y a une réserve de collègues déjà formés avec l'option G et les postes G du département sont tous pourvus.

Vote : Pour : 5 (adm) Contre : 5 (SNUipp-FSU) Abstention : 0

Le SNUipp-FSU fait remarquer que les postes G dans les écoles sont nécessaires et pour l'instant insuffisants. Le nombre d'élèves avec des troubles du comportement est en très forte augmentation. Avoir des personnels en poste dans les écoles susceptibles de faire de la prévention dès la maternelle est indispensable. Le SNUipp-FSU rappelle à l'IA qu'elle a créé un poste spécialisé pour les élèves présentant entre autre des troubles du comportement.

Nous avons demandé un bilan et une analyse des interventions de ce personnel. (voir questions diverses).

Le SNUipp-FSU argue que justement les postes G qui ont été supprimés répondaient à ces besoins.

6/ Résultats du mouvement interdépartemental

11 collègues ont obtenu satisfaction pour sortir du département et 3 intègrent la Creuse à la rentrée.

Collègues sortants : BAYERON Sandra (07), BODIN Laure (16), BOUCHET Aurélie (63), DELOYE Charlène (63), GORRE Sylvain (24), GUERRIER Claude (03), JACOB Carine (56), LASNE Justine (03), MARINIER Dominique (63), SIEG Nathalie (19), VEDRENNE Simon (87)

Collègues entrants : ALASSOEUR-BIELLI Sylvie (16), IZORCHE Nicolas (24), MIQUEL Christine (46)

Le SNUipp-FSU23 se félicite que 11 collègues puissent sortir du département mais les résultats des permutations sont très loin d'être satisfaisants : très peu ont obtenu satisfaction pour sortir. De plus, 25 personnes désiraient entrer en Creuse et seulement 3 sont intégrées.

Le SNUipp-FSU23 demande que des EXEAT puissent être prononcés au plus tôt en intra-académique afin que les collègues puissent participer au 1er mouvement, notamment pour la Haute-Vienne car c'est le département demandé par ceux qui ont les plus forts barèmes en Creuse.

Le SNUipp-FSU des 3 départements ont d'ailleurs écrit au Recteur dans ce sens.

La DASEN répond qu'il n'y a pas de possibilité pour l'instant. Les 3 départements seront à l'équilibre à la rentrée.

Le SNUipp-FSU déplore cette situation car un certain nombre de collègues risquent de ne pas demander leur exeat du fait du calendrier trop tardif.

7/ Demandes de travail à temps partiels pour l'année 2015/2016

Demandes de droit :

50 % : DOYON Isabelle, GRELOT Emilie, LE FORESTIER-CLEMENT Myrtille, LEONARD J. Marc, MARMIGNON J. Christophe (annualisé)

70 % : SCHNEIDER Alexandra

80 % : BERTHOU Lucie, BEURGUET Laure, BRUNET-CHASSAGNE Séverine, BRUZAC J. François, CAYRE Alexandra, CHIFFLOT Cécile, COUVE Maud, DE BRITO ABRANTES M. Pierre, DE MOLLERAT DU JEU Catherine, DESMAZES Céline, DEVAUCHELLE Annabelle, DUMET Bénédicte, FARIN Monique, FIDANZI Charlène, FREY Amandine, FOULATIER Aurore, GRANDET Aurore, LAURICISQUE Fanny, LE BRAS Aurélie, LEMAIGRE Cécile, LUGUET Christelle, MALETERRE Alexandra, MEDEAU Magalie, MOURET Virginie, MOURET Yoan, NIVERT Céline, PALIN Glwady, TAILLER Meleine, VERGEON Vanessa

Demandes sur autorisation:

Dans les documents de travail transmis aux délégués du personnel, seuls 12 collègues sur 34 demandes avaient reçu un avis favorable de l'IA sans passer l'entretien (le critère retenu par l'administration est : élever un enfant de moins de 6 ans).

Les autres ont dû passer un entretien. Un certain nombre d'entre eux mettent en avant le besoin d'alléger les semaines de classe en fin de carrière. Le SNUipp-FSU rappelle qu'il existait auparavant des dispositifs pour permettre aux collègues de mieux vivre leur fin de carrière. L'Education Nationale devrait se pencher sur ce problème comme le font d'autres administrations.

La plupart des autres demandes sont motivées par des raisons médicales.

Le SNUipp-FSU déplore que les règles que l'IA a établies ne soient pas connues des collègues en amont de leur demande de travail à temps partiel ! L'IA répond que ce sera précisé dans la circulaire l'an prochain.

On peut se féliciter que toutes les demandes de travail à temps partiel sur autorisation aient été finalement acceptées, mais on regrette la perte de temps et l'incertitude générées chez les collègues quant à la suite qui serait donnée à leur demande.

SNUIPP

Collègues ayant reçu un avis favorable de l'IA avant CAPD et sans entretien :

50 % : BOULESTEIX Claire, SAINSON Sabrina,

autre : CANO Mélanie, CHICAUD Nadine, CHIROL Alexandra, DEPARIS Myriam, DETOUR Stéphanie, DIONNET Solène, FORESTIER Sophie, GUICHARD-LRGRAND Céline, JARMUZEWICZ M.Alice, NEYRAT Isabelle

Collègues ayant passé un entretien :

50 % : FAVIERE Alain, GATIER Laurence, GUERIN Isabelle, JOLICARD Gaëlle, PARIS Pascal (annualisé), PERRICHON Brigitte (annualisé), YVINEC A. Gaëlle

Autre : BIGOURET M. Claude (annualisé), BLANCHET Patrice, CAILLIEZ Elisabeth, DUQUEROIX Bénédicte, FAVIERE Christine, JAUNEREAU Cécile, LANA Marylène, LEFORT Héléne, OLMOS Sabine, REDON Roland, RIBAUT Valérie, ROURRE Christiane, SAVIGNON Fabienne, VERGUET Marion

Réintégration à temps plein : BASQUIN Aurélie, BEAUJON Caroline, BOUCHET Aurélie, BOUTAUD Anne, BUISSON Nicolas, GUICHARD Elise, GUILLON Emilie, LEBEAU ROYER Véronique, LECLUSE Marie, LYRAUD MULLER Lydie, MAGNIER Aline, MARQUES Luc, ROUCHON Marianne, SABOURIN Marie, THERNAUX Audrey, TOMATIS Amélie, VANCAMPEN Emilie

Vote : Pour : 10 (adm+SNUipp-FSU) Contre : 0 Abstention : 0

8/ Préparation du mouvement départemental

L'administration présente les modifications qu'elle souhaite apporter concernant le règlement intérieur et les règles du mouvement

Le SNUipp-FSU23 demande à faire sortir tous les postes à profil car les candidats qui se présentent pour exercer des missions particulières sont capables de les assumer. De plus, le barème général devrait être en capacité de les départager puisqu'il y a déjà le filtre des diplômes requis pour occuper les fonctions. L'IA accepte de sortir le poste d'enseignant ressource ELVE des postes à profil, il sera donc réintégré dans le barème général.

Le SNUipp-FSU23 demande aussi que la note soit supprimée du barème, pour annuler les injustices dénoncées depuis des années. **L'IA Accepte de coefficienter la note à 0,50** cette année, à titre expérimental, dans le barème du mouvement !!! De même, la note n'est plus coefficientée pour le barème 2 (EMF, DEA ...)

Vote : Pour : 10 (adm+SNUipp-FSU) Contre : 0 Abstention : 0

Le SNUipp-FSU explique qu'il vote pour car l'expérimentation sur la minoration de la note est mise en place pour le mouvement 2015. Il regrette cependant que les postes à profil restent en vigueur dans le département et que ce soit le rang au concours qui soit retenu en cas d'égalité de rang du vœu pour les stagiaires.

Le SNUipp-FSU se félicite de cette avancée significative demandée depuis de nombreuses années.

Questions diverses déposées par le SNUipp-FSU23 :

Décharges de direction : Quelles sont les modalités envisagées pour la fin de l'année ? Quelles sont les modalités d'information aux directeurs ? Y a-t-il un calendrier de prévu ?

L'IA répond qu'il reste 130 jours de décharge à accorder. Le SNUipp-FSU demande qu'un calendrier soit établi,

que les collègues soient informés au plus tôt et que les décharges des directeurs ayant des élèves de cycle 3 s'alignent sur le calendrier des dossiers à faire pour les passages en 6^{ème}.
L'IA s'y engage.

Formation : nous demandons un point sur la formation initiale et continue : quelles sont les modalités de mise en œuvre du dispositif d'accompagnement des fonctionnaires stagiaires partagé entre l'Education Nationale et l'ESPE ? Quelle est la place des collègues déchargés par des fonctionnaires stagiaires dans la formation, qui ont été destinataires de la notice formateurs et à qui l'on parle de « compagnonnage » ?

Indemnités pour les personnels en formation initiale : quelles sont les modalités de calcul et de versement de l'indemnité régie par le décret 2006-781 ?

Quelles sont les modalités de stage envisagées pour la formation initiale 2015-2016 ?

Quelles sont les modalités de la formation des directeurs ?

Quelles sont les modalités de rattrapage horaire sur des stages de plusieurs jours (journée de stage de 6 heures, ce qui n'est plus le cas de la journée scolaire) ?

M. Gratadour prépare une rencontre avec les organisations syndicales pour présenter les modalités de la formation.

Le SNUipp-FSU demande à ce que le calendrier des animations pédagogiques et leur contenu soit connu dès le moment de l'inscription.

La DASEN accepte.

Élèves dits « perturbants » : Nous aimerions être destinataires d'un bilan du poste de maître spécialisé dans les troubles du comportement et de la conduite. Quelles procédures sont mises en place pour la gestion des enfants hautement perturbants ? Quelles informations de ces procédures et des missions de ce poste ont été faites aux collègues ?

L'IA regrette qu'aucune information n'ait été donnée aux collègues (!), elle demandera un rapport d'activité.

Indemnités péri-éducatives : quels sont les critères d'attribution ? Comment sont-elles réparties entre les différents personnels ?

L'IA diffère sa réponse.

Nous demandons également un point sur les modalités de signature des PV d'installation des personnels qui changent d'affectation en cours d'année.

L'IA diffère sa réponse.

N'ayant pas obtenu de réponses lors des précédentes instances, nous aimerions toujours être destinataires en amont de la CAPD de documents précisant :

Frais de déplacement : quel est le calendrier de remboursement des frais de déplacement des personnels, notamment les itinérants, les stagiaires, les délégués du personnel et les personnels en formation continue ?

Nous n'avons été destinataires d'aucun document mais le responsable de la DIPER indique que tous les problèmes de remboursement de 2013/2014 ont été réglés. L'administration est en train de traiter les situations de janvier février. Elle rappelle qu'il est souhaitable que les collègues saisissent mensuellement leurs frais.

Les délégués des personnels SNUipp-FSU : Marie Claire BOUCHER, Stéphanie DURAND, Sandrine GORGEON, Christophe RUBY, Fanny TISSANDIER